

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**de la Communauté de Communes du  
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"**

Séance du 2 décembre 2021

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté  
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

**Effectif légal du Conseil :**  
**47**

**Membres en exercice : 47**

**Membres présents : 39**

**DELIBERATION**  
**n° 2021 - 10 - 39**

L'an deux mille vingt et un, le 2 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 25 novembre, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Patricia ROUVREAU, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Jérôme MESNARD, Thomas PERROCHEAU, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Olivier ROBIC.

**Pouvoirs :** Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Yann THOMAS / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Thomas PERROCHEAU à François BLANCHET / Jérôme MESNARD à Denise RENAUD / Olivier ROBIC à Kathia VIEL.

Philippe MOREAU est désigné secrétaire de séance.

**Présentation du rapport annuel du  
concessionnaire dans le cadre de la délégation de  
service public pour la gestion du Golf du Pays de  
Saint Gilles Croix de Vie**

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a conclu le 21 décembre 2010 une convention de délégation de service public pour la gestion du Golf des Fontenelles avec BLUEGREEN dont l'exécution est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le délégataire a remis son rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat et une analyse de la qualité des services, ainsi qu'une présentation des conditions d'exécution du service public. Ce rapport (en annexe) doit être soumis à l'assemblée délibérante de l'autorité délégante.

Ce rapport fait état d'un chiffre d'affaires 2020 de 779 114 € HT (restauration de – 1 059 € HT incluse). Ce chiffre d'affaires est en diminution par rapport à 2019 où il s'élevait à 915 930 € HT (restauration de 33 275 € HT incluse) et à 2018 où il était de 1 012 730 € HT (restauration de 184 186 € HT incluse). Cette baisse s'explique selon le délégataire Bluegreen par « l'annulation des séminaires, compétitions importantes, sorties groupes en avant et après saison et l'absence des joueurs britanniques ».

Compte tenu de ce chiffre d'affaires, la redevance due par le délégataire de 7 % des produits d'exploitation hors restauration et bar, s'élève à 54 612,04 €.

La Commission Consultative des services publics locaux a pris connaissance de ce rapport lors de sa réunion du 28 octobre dernier.

**Le Conseil est invité à prendre acte de ce rapport.**

**Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants et 5214-1 et suivants,**

**Vu le code de la commande publique, 1**

**Vu les statuts de la Communauté de Communes en vigueur approuvés par arrêté préfectoral 2021 DRCTAJ 398 du 30 juin 2021,**

**Vu la convention de délégation de service public pour la gestion du golf conclue,**

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 25 novembre 2021,**

**Vu l'avis de la Commission Consultative des services publics locaux lors de sa réunion du 28 octobre 2021,**

**Vu le rapport du délégataire transmis,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Article unique : PREND ACTE du rapport annuel 2020 de la gestion du Golf du Pays de Saint Gilles Croix de Vie remis par le délégataire FORMULE GOLF (BLUEGREEN).**

**Fait et délibéré,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de l'affichage le :
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le :

**Givrand, le 7 décembre 2021**

**Le Président,**

**François BLANCHET**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télécours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*